

Vendredi 11 juin 2021

Plan France Relance : plus de 1,5M€ d'aides pour soutenir la conversion de Rouen Flaubert et de la ZAC du Halage

La Métropole Rouen Normandie compte un nombre important de friches industrielles ou urbaines dont la transformation est au cœur du projet de territoire. 2 projets structurants et représentatifs de cette volonté de reconversion viennent de se voir retenus, dans le cadre du Plan France Relance et de l'appel à projets « Recyclage foncier en Normandie » : Rouen Flaubert et la ZAC du Halage. L'Etat va apporter ainsi un soutien financier de plus de 1,5M€ pour encourager ces 2 projets.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole de Rouen, Stéphane Barré, Conseiller métropolitain en charge de Seine Sud et des friches et Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie et de l'attractivité : *« La reconversion des friches pour l'accueil d'activités économiques et les opérations de renouvellement urbain sont une priorité pour lutter contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols tout en soutenant l'attractivité du territoire. Nous sommes donc ravis de recevoir le soutien de l'État pour ces 2 projets emblématiques de la revitalisation et de l'aménagement durable de la métropole. »*

Lors de l'élaboration du Plan local d'urbanisme, le potentiel de friches sur le territoire a été estimé à 292 hectares s'agissant des friches à vocation économique et à 448 hectares s'agissant des friches à vocation habitat ou mixtes. La Métropole a candidaté à l'appel à projets « Recyclage foncier en Normandie », lancé le 19 janvier. Mis en place dans le cadre du plan France Relance, il vise à accélérer la réalisation d'opération d'aménagement sur des espaces en friche.

Sur les différents sites identifiés, 2 projets ont été retenus pour bénéficier d'un soutien financier de l'État : Rouen Flaubert, pour un soutien à hauteur de 850 000 € et la ZAC du Halage pour un montant de 678 365€. Ce qui représente un soutien global de plus d'1,5M€ pour deux projets de reconversion majeurs sur le territoire métropolitain. Ces projets contribuent à la relance économique ainsi qu'à limiter l'étalement urbains et l'artificialisation des sols.

DETAILS DES PROJETS

Recyclage de friches pour l'accueil d'activités économiques > ZAC du Halage (16 hectares)

Le secteur Seine-sud constitue le principal gisement foncier mobilisable pour l'accueil d'activités économiques, notamment dans le cadre de la démarche Territoires d'industries. L'actualisation du Plan Guide de Seine sud a été finalisée en 2020 et a permis de définir un nouvel équilibre entre enjeux de développement économiques et enjeux environnementaux. Une 1^{ère} phase opérationnelle a été engagée fin 2020 avec le démarrage des travaux de la ZAC de la Sablonnière (25 ha), dont la commercialisation rencontre par ailleurs un vif succès. La mobilisation du Plan de relance va contribuer à accélérer la mise en œuvre du projet de réhabilitation du secteur Seine Sud à travers des interventions sur la ZAC du Halage. Les travaux de dépollution et d'aménagement de cette ZAC, représentant un investissement de 7,8 M€ HT pour un déficit de l'ordre de 2,4 M€, doivent être engagés au second semestre 2021. Ce site a fait l'objet d'un dépôt de dossier Recyclage foncier, au titre du déficit de l'opération (2,4 M€).

Opération de renouvellement urbain > ZAC Rouen Flaubert (68 hectares)

La ZAC Rouen Flaubert, qui fait partie du Quartier Rouen Flaubert de 90 hectares, doit permettre la régénération d'un espace de 68 hectares en interface du port et du tissu urbain dense du cœur d'agglomération. Cette opération, prévoit la construction d'environ 448 000 m² de surface de plancher (SDP) mixant logements, bureaux, locaux d'activités, équipements publics et commerces de proximité, représente un investissement de près de 209 M€ avec un apport financier de la Métropole de plus de 132 M€ (113 M€ au titre des rachats d'ouvrages à l'aménageur et 19,5 M€ au titre de la participation en ZAC). Cette opération de renouvellement urbain bénéficie également du soutien de la Région, de l'Europe, de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Pacte Métropolitain et Écocité et de l'ADEME pour un montant de 16,8M€. Les recettes de cession des terrains représentent 61,5M€.

La programmation pourrait être appelée à évoluer dans le cadre de la concertation engagée fin 2020, sans toutefois remettre en cause les grands principes de la ZAC. Le dossier a été déposé au titre de l'Appel à projet Recyclage foncier pour les aménagements d'espaces publics relatifs au secteur « Rondeaux », représentant un investissement de 2,8 M€ HT.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05